

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE
ARRETE N° 122/2020

OBJET : Règlementation du stationnement
Parking Eugène Catalon.
Mise en place d'un camion de la société ORANGE.

NOUS, MAIRE de la commune de GREZIEU LA VARENNE (Rhône)

VU le code général des collectivités territoriales art L2211-1, L 2212-2, L2212-5.

VU le code de la route.

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents.

VU la demande de la Société Gaston Diffusion du 30 septembre 2020.

CONSIDERANT qu'il va être installé un camion et des chapiteaux pour tester l'éligibilité à la fibres des habitants de Grézieu-la-Varenne,

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer le stationnement afin d'assurer la sécurité des clients et agents de la société ainsi que des usagers de la route.

CONSIDERANT que le secteur en cause est à l'intérieur des limites de l'agglomération.

A R R E T O N S

ARTICLE 1 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur 8 places de stationnement sur le parking Eugène Catalon, à côté du silo à verre, le jeudi 08 octobre 2020 de 09 h 00 à 18 h 00.

ARTICLE 2 : Une signalisation appropriée sera installée par la société afin de matérialiser le secteur.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats de l'emplacement réservé 48 heures avant le début des travaux.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Vaugneray,
- Monsieur le Responsable de la Police municipale de Grézieu la Varenne,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la mairie de Grézieu la Varenne.
- Monsieur le Responsable de la société GASTON DIFFUSION SAS, 8 Bis Rue Petit, 92110 CLICHY

Fait à GREZIEU LA VARENNE le 03 octobre 2020

LE MAIRE : Bernard ROMIER

